

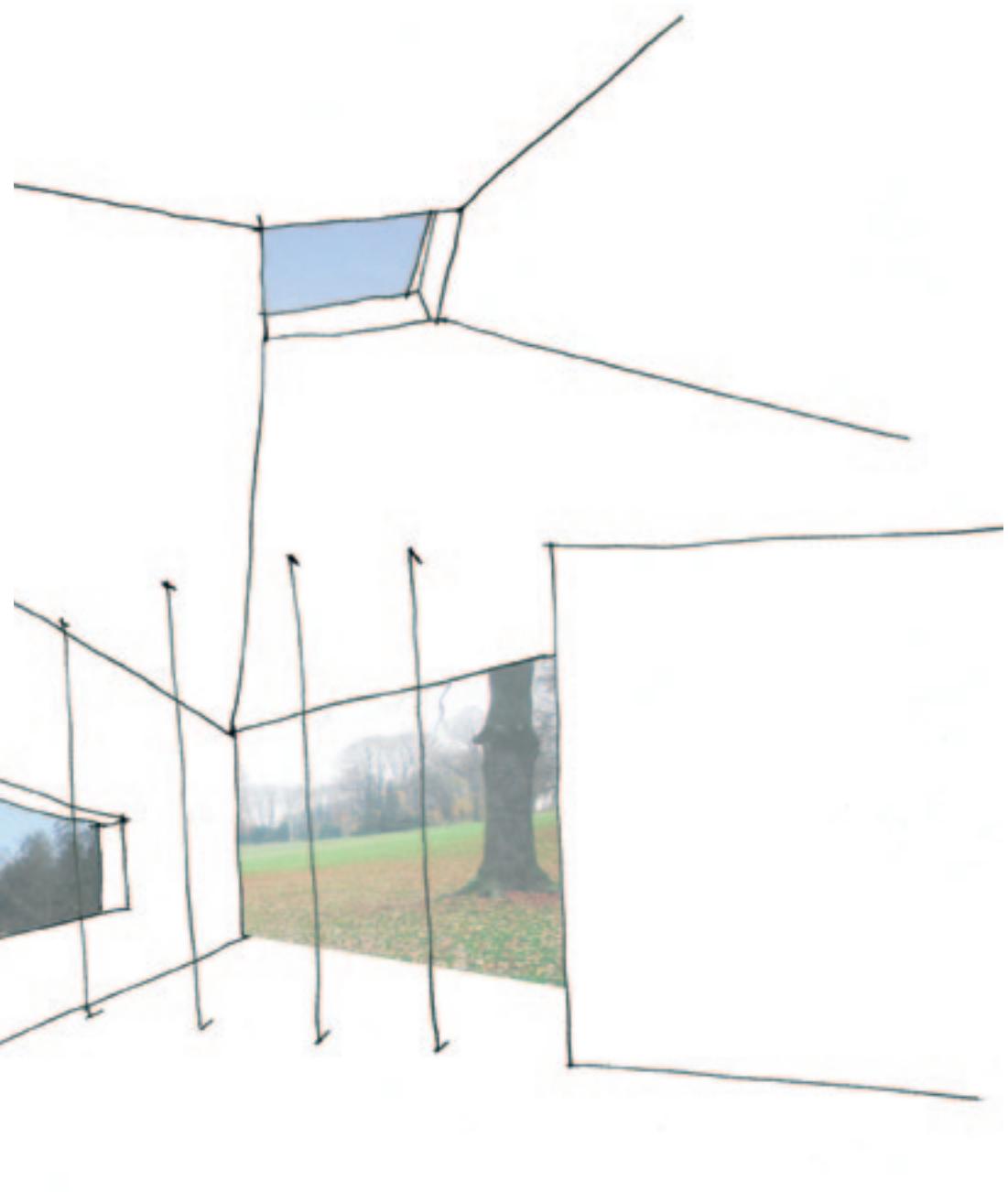


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

A+ en collaboration avec la
Cellule Architecture de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Redéfinir l'objet

Ni une prison, ni une école, une Institution Publique de Protection de la Jeunesse est un lieu singulier. A Fraipont, la restructuration du site de l'IPPPJ s'inscrit dans une démarche de questionnement architectural et paysager au regard de la fonction de l'institution, orientée depuis 2006 vers la reconstruction du jeune délinquant et sa réinsertion dans la société.



Le projet lauréat de l'association
Daniel Delgoffe/Pigeon Ochej
Paysage met en évidence les
qualités du site dans un traitement
paysager respectueux.

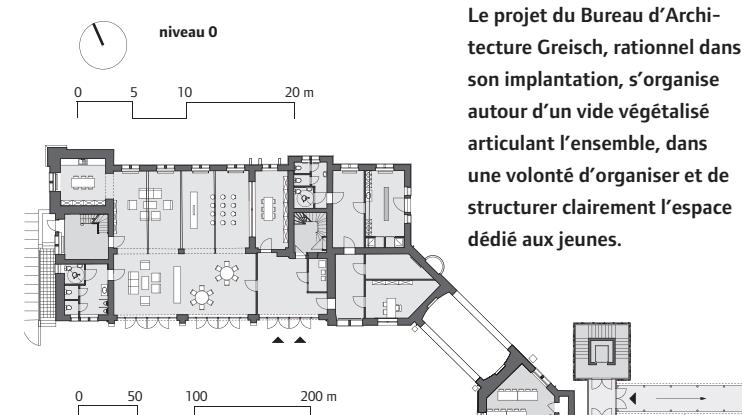
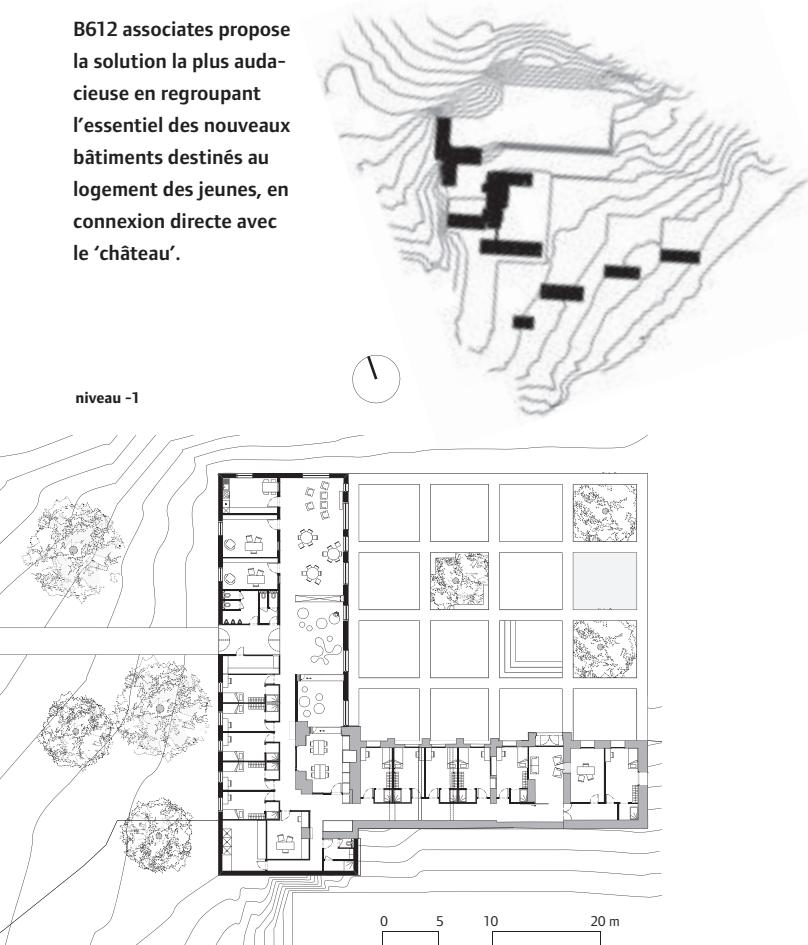
Située à proximité de Liège, dans la commune de Trooz, l'Institution Publique de Protection de la Jeunesse (IPPJ) de Fraipont occupe, depuis sa création en 1972, un parc d'environ douze hectares dans un cadre verdoyant présentant des qualités paysagères évidentes. Une bâtie du début du XX^e siècle – le ‘château’ –, une série de pavillons RTG en mauvais état et une infrastructure plus récente pour le Service d’Observation et d’Orientation en Régime Fermé (SOORF) abritent l’essentiel des activités de l’institution. Celle-ci offre différentes formes d’accueil

à 78 jeunes poursuivis pour des faits qualifiés d’infraction par un Tribunal de la Jeunesse. Actuellement, la vétusté des bâtiments et des équipements existants, autant que le manque d’adaptation des espaces aux fonctions de l’IPPJ, ont conduit la Fédération Wallonie Bruxelles à envisager une restructuration complète du site (à l’exception du SOORF). Depuis la dernière réforme de la loi sur la protection des mineurs, la Fédération Wallonie Bruxelles trouve ici une première occasion d’approcher la question de l’architecture pour un lieu tellement particulier. Le cadre légal et

réglementaire dans lequel s’inscrit le projet n’est pas anodin: conforme à la Convention Internationale des Droits de l’Enfant (1989), la nouvelle loi relative à la protection de la jeunesse de 2006 s’inscrit dans une optique orientée sur la reconstruction du jeune délinquant, et sa réinsertion dans la société. Par ailleurs, la démarche s’inscrit en accord avec les préceptes d’une ‘justice réparatrice’, qui engage le jeune dans une démarche constructive vis-à-vis de la société, dans un projet pédagogique. Cette évolution législative induit naturellement un nouveau question-



B612 associates propose la solution la plus audacieuse en regroupant l’essentiel des nouveaux bâtiments destinés au logement des jeunes, en connexion directe avec le ‘château’.



Le projet du Bureau d’Architecture Greisch, rationnel dans son implantation, s’organise autour d’un vide végétalisé articulant l’ensemble, dans une volonté d’organiser et de structurer clairement l’espace dédié aux jeunes.



Entre peine et pédagogie, l'architecture d'une IPPJ doit permettre la création d'une rupture entre le jeune et son milieu social.

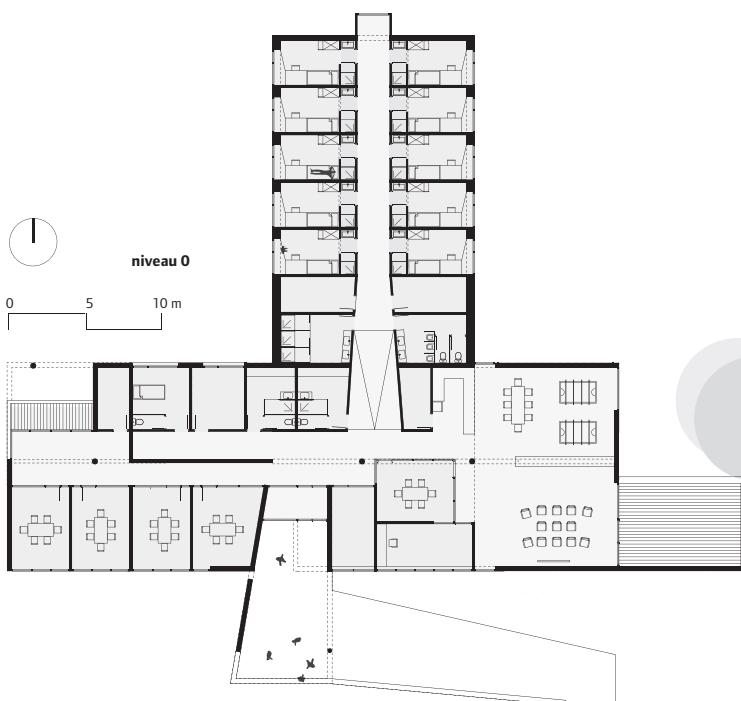
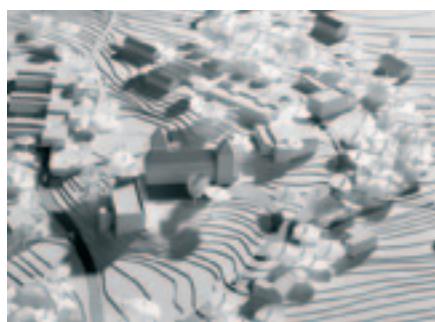
nement sur l'espace à accorder aux jeunes délinquants faisant l'objet d'une mesure de placement par le juge de la jeunesse. Cinq bureaux parmi les 18 candidatures déposées ont été sollicités pour y répondre.

Le programme comprend, en outre, le logement et les locaux d'activités pour les jeunes, ainsi que les infrastructures administratives, bureaux, services, etc. Au delà d'une collaboration étroite avec les équipes éducatives, et le respect du projet pédagogique de l'institution, il a été demandé aux équipes d'accorder une attention particulière à l'aspect paysager

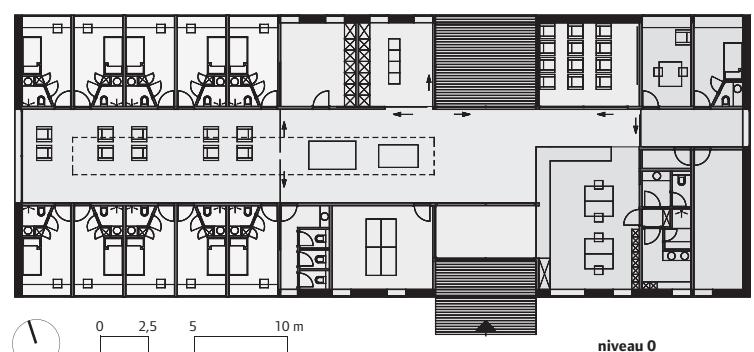
du site. Les cinq bureaux sélectionnés ont fourni un travail remarquable en posant, de différentes manières, des questions pertinentes sur un programme complexe et une fonction nouvelle.

Ainsi, B612 associates propose certainement la solution la plus audacieuse en regroupant l'essentiel des nouveaux bâtiments destinés au logement des jeunes, en connexion directe avec le 'château'. Tout le rez-de-chaussée est dès lors réservé à l'organisation des différentes sections, chacune disposant d'un espace extérieur identifié et indépendant.

La reconversion apparemment contre-nature du 'château' en logements pour les jeunes, permet au moins de bousculer l'image d'un tel bâtiment, reflet d'un pouvoir autoritaire et central, tout en maintenant un ensemble fonctionnel et centralisé. Paradoxalement, c'est justement la nouvelle fonction du 'château' qui suscitera un débat dans le jury, soulevant la difficulté matérielle d'une telle transformation. La nouvelle configuration des installations (logements, ateliers, bureaux) ainsi que certains choix de matériaux comme l'acier corten pour les façades, ne semblent



Au-delà de son intervention paysagère pertinente, le projet de Baumans-Deffet accorde une attention particulière à la transition intérieur/extérieur, avec un généreux espace, clairement identifié, à l'entrée de chaque bâtiment.



Dans une proposition très sobre, l'équipe Artau/Kempe Thill montre les possibilités d'évolution du site et des bâtiments proposés. A l'échelle des logements, la réflexion menée sur les couloirs, qui deviennent des lieux appropriables par les jeunes, est particulièrement riche, même si elle ne rencontre pas, ou pas encore, l'organisation pratique de l'institution.

Les volumétries proposées permettent une adaptabilité extrême. Cette option s'inscrit dans la démarche des auteurs de projet, tournée vers le dialogue et la concertation avec l'institution.

[À PROPOS DU PROJET LAURÉAT]

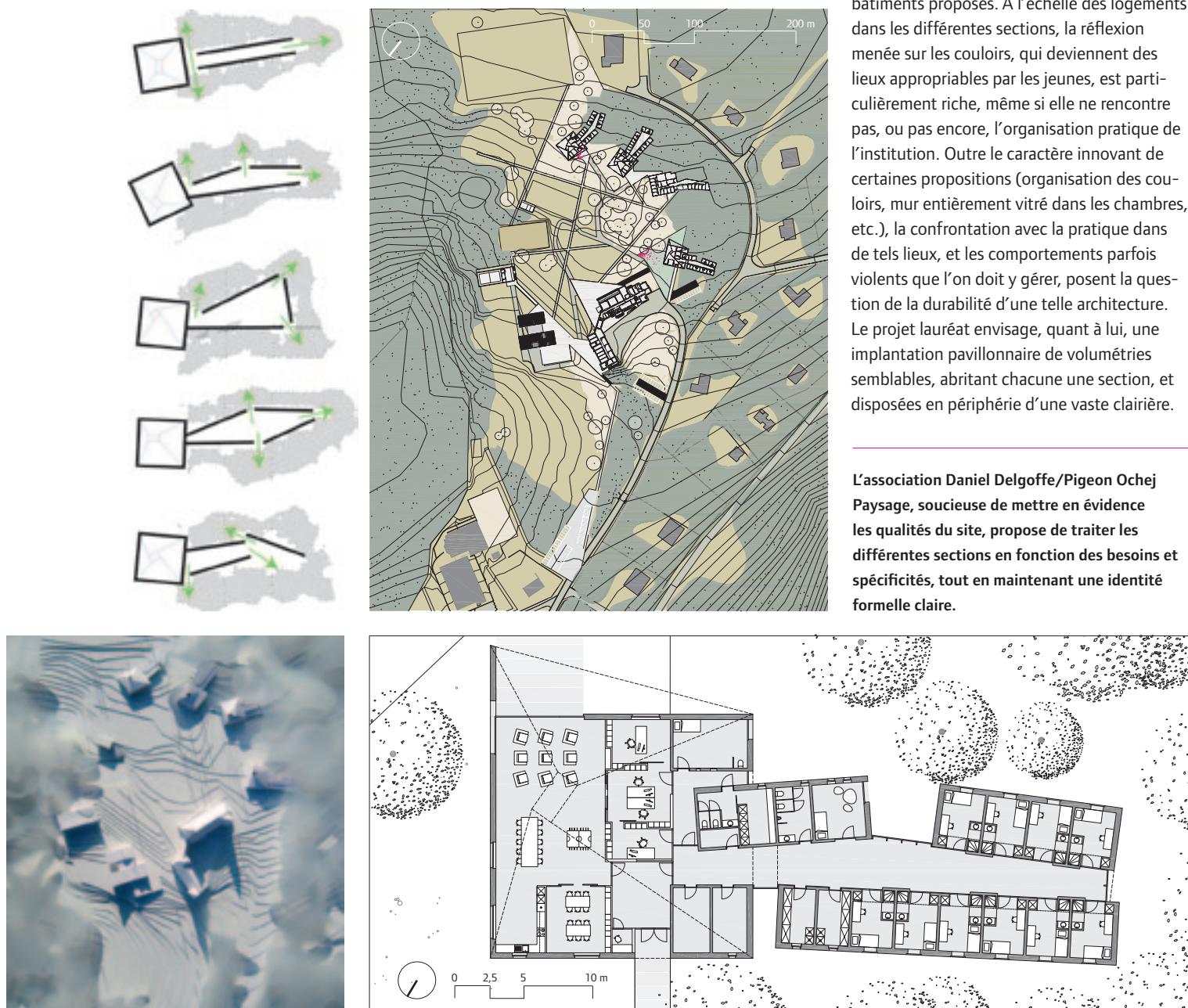
pas rencontrer, dès lors, toutes les attentes en matière organisationnelle et pratique. Dans un même esprit de compacité, le projet du Bureau d'Architecture Greisch montre une réelle volonté d'organiser et de structurer clairement l'espace dédié aux jeunes. Le projet, rationnel dans son implantation, s'organise autour d'un vide végétalisé articulant l'ensemble. Par ailleurs, une telle rigueur dans le traitement et la structuration de l'espace, ainsi que l'effet d'une composition symétrique, s'éloignent des attentes des maîtres de l'ouvrage. En effet, une des ambitions du pro-

jet de l'IPPPJ consiste à sortir des connotations issues de l'image d'une architecture carcérale ou trop coercitive. C'est à travers une réflexion plus générale sur le sens des IPPJ, et de l'enfermement des jeunes, que le bureau Baumans-Deffet justifie sa proposition. La philosophie du projet est en effet sous-tendue par un essai de redéfinition de l'objet: ni prison, ni école. Concernant le projet, précisément, outre l'intervention paysagère pertinente, une attention particulière a été accordée à la transition intérieur/extérieur dans les bâtiments abritant les différentes sec-

tions. Un espace généreux, clairement identifié, à l'entrée de chaque bâtiment fournit un lieu de rencontre et de rassemblement utile à l'organisation des groupes. Les prémisses théoriques fondant le projet, ainsi que la bonne compréhension de la philosophie et du fonctionnement de l'IPPPJ sont soulignées par le jury qui, en revanche, se trouve partagé quant à la traduction architecturale et l'implantation dispersée des volumes dans le site.

Apportant une nouvelle dimension à la mise en place du projet, l'association Artau/Kempe Thill montre, dans une proposition très sobre, les possibilités d'évolution du site et des bâtiments proposés. A l'échelle des logements dans les différentes sections, la réflexion menée sur les couloirs, qui deviennent des lieux appropriables par les jeunes, est particulièrement riche, même si elle ne rencontre pas, ou pas encore, l'organisation pratique de l'institution. Outre le caractère innovant de certaines propositions (organisation des couloirs, mur entièrement vitré dans les chambres, etc.), la confrontation avec la pratique dans de tels lieux, et les comportements parfois violents que l'on doit y gérer, posent la question de la durabilité d'une telle architecture. Le projet lauréat envisage, quant à lui, une implantation pavillonnaire de volumétries semblables, abritant chacune une section, et disposées en périphérie d'une vaste clairière.

L'association Daniel Delgoffe/Pigeon Ochej Paysage, soucieuse de mettre en évidence les qualités du site, propose de traiter les différentes sections en fonction des besoins et spécificités, tout en maintenant une identité formelle claire.



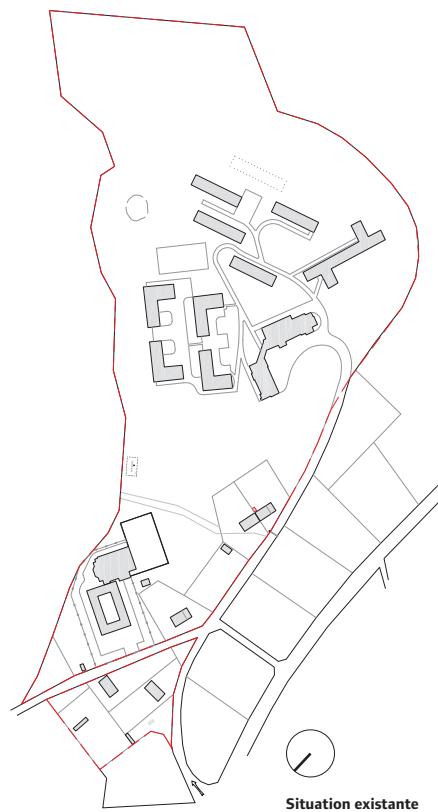


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

L'association Daniel Delgoffe/Pigeon Ochej Paysage, soucieuse de mettre en évidence les qualités du site dans un traitement paysager respectueux, propose de traiter les différentes sections en fonction des besoins et spécificités, tout en maintenant une identité formelle claire dans leur expression architecturale. La disposition pavillonnaire n'était pas imposée par le cahier des charges. Elle trouve cependant tout son sens dans cette proposition, où des volumes simples revêtus de parements de murs et toits en terre cuite, s'enfouissent dans le bois entourant la clairière, et confèrent à l'ensemble du projet un ancrage évident au site. Les volumétries proposées permettent en effet une adaptabilité extrême. Cette option s'inscrit clairement dans une démarche des auteurs de projet tournée vers le dialogue et la concertation avec les différents organes et les équipes éducatives de l'institution.

En plus de répondre à une demande légitime de l'IPPJ de Fraipont, en matière de bâtiments et d'équipements, il n'est pas inutile de mentionner un objectif secondaire atteint par la mise en place de ce projet pilote. Pour les auteurs de projet, il sera, en effet, question d'aborder une nouvelle fonction qui n'a pas vraiment d'équivalent dans notre tradition architecturale. Les modèles de la prison, de l'école ou de l'hôpital, ne suffisent plus à répondre aux principes développés dans la loi de protection de la jeunesse et dans le projet pédagogique des IPPJ. L'intérêt de la démarche dépasse donc le cadre strict de l'infrastructure de Fraipont. A ce titre, les bureaux sélectionnés ont été, de diverses façons, sensibles au statut et aux conditions de vie du jeune. Entre peine et pédagogie,

l'architecture d'une IPPJ doit, dans un premier temps, permettre de créer une rupture entre le jeune et son milieu social. La dimension pédagogique et la réinsertion s'envisagent alors: entre une situation provisoire et une volonté d'appropriation des lieux, entre le respect de la vie privée et les impératifs de la sécurité, entre le besoin d'un cadre sécurisant et les comportements violents, etc. l'espace donné au jeune dans l'application d'une mesure de placement reste encore à inventer.



Restructuration du site de l'IPPJ de Fraipont

LIEU 113 rue Sur-le-Bois, Fraipont

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

MISSION Le projet comprend la réaffectation de certains locaux ou bâtiments, la rénovation des bâtiments considérés intéressants, la construction des bâtiments nécessaires à l'organisation des fonctions, la démolition de différents immeubles (RTG et autres), ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

En vue de permettre un accueil adéquat de 78 jeunes, les auteurs de projet sont appelés à revoir l'organisation des fonctions, la gestion des circulations, la hiérarchisation et la rationalisation des espaces intérieurs et extérieurs ainsi que la mise en conformité des différents bâtiments. Ils sont également invités à développer une approche paysagère et globale du site qui compte environ 12 ha. L'attention des équipes est attirée sur la nécessaire revalorisation du lieu – le Château de Fraipont se dresse au centre de la vallée, au milieu d'une série de pavillons hétéroclites – et sur la mise en œuvre d'un environnement bâti cohérent qui met en valeur l'Institution de la FWB.

Le phasage des travaux fait également partie de la mission; la prise en charge des jeunes doit pouvoir être maintenue tout au long du chantier.

BUDGET Le projet est estimé à 9 787 000 euros (hors tva, honoraires, mobilier et équipements de formation et de sport)

PROCÉDURE négociée avec publicité européenne

AVIS DE MARCHÉ juillet 2011 **ATTRIBUTION** avril 2012

RÉALISATION 2014–2015

LAURÉAT

ARCHITECTURE Atelier d'architecture Daniel Delgoffe

PAYSAGE Pigeon Ochej Paysage

STABILITÉ | TECHNIQUES SPÉCIALES

Bureau d'Etudes Lemaire **ACOUSTIQUE** ATS

DESIGN MOBILIER Atelier d'architecture Daniel Delgoffe/
Eo design partners **DESIGN SIGNALÉTIQUE** Eo Design Partners

ÉQUIPES NON RETENUES

ARCHITECTURE | DESIGN MOBILIER B612 associates

PAYSAGE Office of Landscape Morphology (FR)

STABILITÉ Bureau d'études Greisch

TECHNIQUES SPÉCIALES Bureau d'études Pierre Berger

DESIGN SIGNALÉTIQUE Salutpublic **PLASTICIEN** Xavier Baltus

ARCHITECTURE Bureau d'Architecture Greisch

PAYSAGE Serge Delsenne **STABILITÉ** Bureau d'Etudes Lemaire

TECHNIQUES SPÉCIALES Bureau d'études Lemaire/Neo&Ides

ACOUSTIQUE BANP **DESIGN MOBILIER | SIGNALÉTIQUE** INOV

ARCHITECTURE Baumans-Defet, Architecture et urbanisme

PAYSAGE Atelier Paysage **STABILITÉ | TECHNIQUES SPÉCIALES**

Abcis Van Wetter **ACOUSTIQUE** ATS **DESIGN MOBILIER | DESIGN**

SIGNALÉTIQUE Donuts **PLASTICIEN** Françoise Schein (FR)

ARCHITECTURE | DESIGN MOBILIER | DESIGN SIGNALÉTIQUE

Association momentanée Artau architectures/

Atelier Kempe Thill **STABILITÉ | TECHNIQUES SPÉCIALES**

Bureau d'études Greisch **PAYSAGE** Fondu Landscape Architects

CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE T4M **ACOUSTIQUE** ATS

CONCEPTION ÉCLAIRAGE Jacques Fryns Eclairage